



BUREAU COMMUNAUTAIRE
JEUDI 9 MAI 2019 à 18h30
CHASNAY

COMPTE-RENDU

Présents :

Mme Danielle AUDUGE Mme Elisabeth BARBEAU, M. Serge BULIN, M. Olivier CADIOT, M. Eric JACQUET, M. Robert MAUJONNET, M. Rémy PASQUET, M. Jean-Louis FITY, M. Alexis PLISSON, M. Gérard VOISINE, M. Jean-Pierre CHATEAU, M. Marc FAUCHE, M. Raphaël HAGHEBAERT, M. Henri VALES

Absents excusés : M. Jacques LEGRAIN, M. René FAUST, Mme Annie VAILLANT

I/ Finances

Délibération n° 2019-042

Objet : Cession de véhicules à EBE 58 et au centre social La Pépinière

Six véhicules électriques ont été acquis par le Communauté de Communes grâce à un financement à 80% de Territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV), démarche engagée avant la fusion par la Communauté de communes entre Nièvres et Forêts.

Il s'agit de de trois CITROEN BERLINGO et de trois RENAULT ZOE

Ces véhicules doivent répondre à un double objectif de réduction des gaz à effet de serre et être mis à la disposition du territoire.

Compte tenu des besoins actuels des acteurs du territoire, il est proposé de céder un véhicule BERLINGO 5 places au CSI La Pépinière et trois véhicules à EBE 58 (deux BERLINGO et une ZOE) pour le développement de la ferme maraichère et du Drive Rural.

La cession prend en compte les subventions perçues, le prix de cession proposé est le coût restant à charge pour la Communauté de Communes.

La Communauté de Communes conservera deux RENAULT ZOE pour l'usage des agents et élus communautaire.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'instruction budgétaire M14,

VU la circulaire interministérielle CD 6955 du 31 décembre 1996, relative à l'inventaire des actifs,

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire décide

- **d'accepter la cession du véhicule CITROEN BERLINGO , immatriculé EV-960-SK, pour un montant de 5 875.56 € au centre social la Pépinière**
- **d'accepter la cession du véhicule CITROEN BERLINGO , immatriculé EV-784-MF, du véhicule CITROEN BERLINGO , immatriculé EV-306-MW, et du**

véhicule RENAULT ZOE, immatriculé FB-644-PW pour un montant de 18 566.67€ à EBE 58

- de préciser que les véhicules sont cédés en l'état,
- de sortir les véhicules CITROEN BERLINGO, immatriculé EV-960-SK, CITROEN BERLINGO, immatriculé EV-784-MF, CITROEN BERLINGO , immatriculé EV-306-MW, et le véhicule RENAULT ZOE, immatriculé FB-644-PW , de l'inventaire,
- d'autoriser le Président ou les Vice-présidents à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

II/ Action sociale

Délibération n° 2019-043

Objet : Mise à disposition de locaux au centre intercommunal d'action sociale (CIAS)

La Communauté de communes a délégué au Centre Intercommunal d'Action Sociale (C.I.A.S.) la compétence relative à la mise en place et à la gestion d'un service d'aide à domicile.

Afin d'exercer cette compétence, il est proposé d'autoriser le Président à mettre à disposition du C.I.A.S. des locaux dont la Communauté de communes est propriétaire, situés au 41 avenue du Champs du seigneur à la Charité sur Loire.

Ces locaux situés au rez-de-chaussée du bâtiment dit « la ferme Normand », d'une superficie d'environ 70 m² sont composés de :

- 3 bureaux (dont 1 local archives)
- 1 salle de repas /repos/réunion
- 1 local sous escalier
- 1 couloir
- 1 cabinet de toilette

Cette mise à disposition gratuite sera consentie pour une durée de trois ans.

Vous trouverez ci-joint le projet de convention de mise à disposition

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire décide

- **D'accepter de mettre à disposition du C.I.A.S. Les Bertranges les locaux, dont la Communauté de Communes est propriétaire, situés au 41 avenue du Champs du seigneur à la Charité sur Loire.**
- **De préciser que ces locaux situés au rez-de-chaussée du bâtiment dit « la ferme Normand », d'une superficie d'environ 70 m² sont composés de :**
 - 3 bureaux (dont 1 local archives)
 - 1 salle de repas /repos/réunion
 - 1 local sous escalier
 - 1 couloir
 - 1 cabinet de toilette
- **De consentir cette mise à disposition gratuite pour une durée de trois ans**
- **De valider les termes de la convention ci-annexée**

- **D'autoriser le Président ou les Vice-présidents à signer toutes pièces relatives à cette affaire.**

III/Culture

- Avis sur la proposition d'attribution de subventions 2019 aux associations culturelles

Monsieur CHATEAU présente le travail de la commission culture réunie le 4 mai dernier. Question de l'harmonie Charitoise = le bureau propose de donner la même somme aux trois orchestres d'harmonie. (2 000€, soit d'augmenter l'aide de 1 000€)

Théâtre du Bonimenteur= le dossier a bien été transmis à la mairie de Guérigny, il a semble-t-il été égaré.

Monsieur Château propose d'attribuer la même somme que l'an passé soit 2 000€.

Quai des Art= Monsieur CHATEAU explique que la Commission déplore le contenu du dossier et propose de pas attribuer d'aide pour cette année. Le Président regrette qu'aucun élu charitois n'était présent à la commission pour expliquer l'impact positif sur la ville de la Charité (il propose d'accorder une aide de 1 500€ correspondant à la moitié de l'aide versée l'an passé. Les membres du bureau valident cette proposition à condition que les représentants de l'association rencontrent le Vice-Président et de fournissent le bilan et les éléments manquants.

M CHATEAU précise qu'une nouvelle réunion avec les associations sera organisée à l'automne. Ces éléments seront présentés au prochain conseil communautaire.

- Avis sur le règlement intérieur de l'école d'enseignement artistique

Monsieur CHATEAU présente le projet de règlement intérieur validé par la commission. Le bureau émet un avis favorable sur le projet de règlement intérieur.

IV/Aménagement

- Préparation de la validation de la stratégie du PCAET et proposition d'objectifs

Monsieur PASQUET rappelle les grands objectifs du PCAET. Les éléments de diagnostic ont déjà été transmis à l'ensemble des élus communautaire.

Compte tenu du débat sur l'éolien, il est proposé d'organiser une réunion publique fin juin avant le conseil communautaire du 4 juillet lors duquel la stratégie devra être validée.

Actuellement des ateliers thématiques se déroulent. Ils doivent permettre de définir les objectifs à atteindre. Ces objectifs doivent être réalistes. Ils seront validés par le comité de pilotage, avant de faire l'objet d'une délibération du conseil communautaire.

- Point sur l'avancée de débats relatifs au déploiement du THD

La convention sur la montée en débit avec Nièvre Numérique n'a pas été signée dans l'attente des annonces de SFR ayant des projets de déploiement de la fibre sur le Département, notamment dans les zones éligibles à la montée en débit.

Les travaux seraient fait gratuitement par SFR ce qui permettrait l'économie de 245 k€. D'autres précisions seront apportées dans les prochains jours.

Le projet serait de conventionner avec Nièvre Numérique sur le déploiement de la fibre et de projeter la signature d'un avenant en cas de défaillance de SFR. Une rencontre avec Nièvre Numérique sera organisée rapidement (avant le conseil communautaire du 4 juillet).

V/Environnement

- **Avis sur l'adhésion à la société publique locale (SPL) TRI BERRY NIVERNAIS et nomination des représentants au conseil d'administration et à l'Assemblée générale**

Présentation par Madame BARBEAU. Avis favorable du bureau

VII/Conseil de développement

- **Point d'actualité, réponse aux sollicitations des membres**

Nicolas MILLET rappelle les différentes réunions qui se sont tenues. Il explique que certains membres étaient très volontaires mais se démobilisent.

Question des membres sur la diffusion des documents. Validation des membres du bureau pour la transmission des éléments demandés (budget, PCAET, diagnostics...)

Le Président rappelle que l'esprit du conseil de développement est de faire des propositions.

Monsieur CHATEAU explique avoir rencontré certains des membres qui se sentent perdus. Il suggère un accompagnement d'un Vice Président ou du Président lors des réunions.

Les élus peuvent être présents en introduction pour relancer et remobiliser les membres.

M Pasquet explique que sur le territoire nationale l'efficacité des conseils de développement est très variable. C'est aux élus de décider du rôle du conseil de développement

Le Président propose tout de même laisser de la souplesse.

La prochaine réunion se tiendra le 6 juin, le Président propose d'être présent et accompagné d'un ou plusieurs Vices Présidents.

Il est important de remobiliser les membres.